



Caution non rendu

Par **dorothee**, le **20/08/2008 à 18:31**

bonjours,
Après avoir quitté mon appartement au mois de novembre 2007 apres preavis, sur d'aoir rendu l'appartement en état ,j'ai de quoi le prouvé, nous n'avons pas fait d'état des lieu ni à l'entrée, ni à la sortie du logement avec le propriétaire et donc depuis ce jour je sui dans l'attente du remboursement de la caution. J'ai essayé plusieurs fois de joindre mon propriétaire pour m'en expliqué mais apparemment il ne souhaite me repondre et encore moins me rendre mon du; apres avoir epuisé toute ma longue patience j'aurai espéré trouvé une solution grace à votre aide. en vous remerciant par avance de vos réponce.
rnyannick.

Par **domi**, le **20/08/2008 à 20:45**

Lui avez vous envoyé une LRAR le mettant en demeure de vous rembourser ? si la réponse est non , commencez par là ! Domi

Par **dorothee**, le **22/08/2008 à 19:39**

bonjour,
Merci tout d'abord d'avoir repondu a la question . Je vais lui envoyé la mise en demeure en LRAR puis je vous tiendrai au courant.
A bientôt

Par **domi**, le **22/08/2008 à 20:46**

Dans votre courrier , dites lui que sans réponse de sa part avant telle date , vous serez dans l'obligation de porter plainte ..Domi